

Bulletin municipal

Le mot du Maire

Les six premiers mois de l'année qui viennent de s'écouler resteront inscrits dans les annales comme les pires conditions climatiques observées depuis plusieurs décennies.

Le mauvais temps incessant a perturbé et retardé beaucoup de projets. Malgré tout, le fleurissement du village et l'entretien des espaces verts et des rues se poursuivent. Nos employés ont dû composer avec dame nature.

Les travaux d'aménagement du nouveau rond-point en sortie du village, côté Héricourt, sont enfin achevés, avec 6 mois de retard sur le délai initial en raison de la météo mais également en raison d'un retard d'approvisionnement, de modifications d'implantation. Néanmoins, la sécurité de cette entrée est nettement améliorée.

Autre sujet d'actualité qui dure ... : la transformation du P.O.S (plan d'occupation des sols) en P.L.U (plan local d'urbanisme). Une loi du 10 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement modifie plusieurs dispositions relatives aux P.L.U. C'est ainsi que nous avons dû réaliser une étude d'environnement imprévue, coûteuse et bien sûr source de retard dans l'élaboration des documents relatifs à l'urbanisation future.

Les orientations d'aménagement retenues par les élus seront présentées aux différents services publics associés le 8 juillet et à la population le 15 juillet. Je vous invite donc à participer à cette réunion qui se tiendra à 20 h 30 à la salle polyvalente et qui sera un moment d'échanges, de remarques, de suggestions.

Le lotissement « le Clos des Lilas » est en voie d'achèvement sur un ensemble de 13 lots. 12 permis de construire ont été délivrés et d'ici la fin de l'année, nous accueillerons de nouveaux argiéens.

Avec la suppression du système de lagunage, notre réseau d'assainissement est maintenant raccordé à la station d'épuration de Bavilliers depuis le début de l'année, permettant ainsi de raccorder sans problème toutes les nouvelles constructions.

Autre projet à venir en septembre, la réalisation d'un parking d'une trentaine de places en bordure de la voie ferrée, permettant le stationnement des usagers de la salle polyvalente et de l'école.

A la rentrée de septembre, notre regroupement pédagogique perdra une classe primaire. Il manque 10 élèves pour maintenir les 4 classes actuelles. Les élèves au nombre de 70 seront répartis sur Banvillars, Buc et Urcerey. Notre commune conservera les deux classes maternelles.

L'application des nouveaux rythmes scolaires souhaitée par le Ministre de l'éducation nationale ne sera pas mise en place en septembre mais reportée à la rentrée 2014/2015. Des problèmes d'organisation, de financement, de transport ont conduit les élus, les parents d'élèves, les enseignants à différer cette nouvelle organisation.

Pour terminer, je vous invite à prendre connaissance dans ce bulletin, des recommandations en matière sécurité, car notre commune n'échappe pas aux vols de jour comme de nuit. Il est donc impératif de fermer portes et fenêtres même pour une absence limitée.

Bonnes vacances à tous!

Roger Lauquin

Sommaire :

- Relèvement des tarifs de restauration et de garderie
- Révision des loyers des appartements communaux
- Médiathèque - actualité
- Quelques rappels réglementaires
- Conseils en matière de sécurité



Restauration et garderie périscolaire

Lors du conseil municipal du 14 juin 2013 et afin d'équilibrer les dépenses et recettes de la restauration scolaire et de la garderie, il a été décidé de modifier les tarifs :

Restauration :

Il est mis en place un tarif différencié entre les enfants domiciliés à Argiésans et ceux des autres communes :

	Argiésans	Extérieurs
1er enfant	5.00 €	5.60 €
2ème enfant	4.80 €	5.40 €
3ème enfant	4.60 €	5.00 €

Garderie périscolaire:

Le décompte de la présence en garderie sera tarifé au quart d'heure à raison de 0.50 € par quart d'heure commencé.

Garderie du midi :

Forfait fixé à 1 € en plus du coût du repas

Ces tarifs seront appliqués dès la rentrée scolaire de septembre 2013. Les tarifs de restauration pourraient évoluer en fonction du prix des repas facturés à la commune par le prestataire de service.

Loyers communaux

Les postulants à la location des appartements communaux nous font assez souvent la remarque que les logements sont en bon état et propres mais que les loyers sont élevés.

Le souci de la commune a toujours été, entre autre, de fixer le montant des loyers sur la base du prix moyen de la location pratiqué dans notre secteur.

Lors du dernier conseil municipal, il a été décidé de baisser les loyers de 10 % à compter du 1er juillet 2013 et de les réviser ensuite annuellement au 1er janvier en application de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Les impôts locaux

Les impôts augmentent mécaniquement du montant de l'inflation chaque année. Cependant les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur le bâti et sur le non bâti peuvent évoluer sur décision du conseil municipal.

Lors du vote du budget 2013, le conseil a décidé d'augmenter ces taux de 2%. Cela ne représente pas une grande augmentation vu la modestie des taux initiaux de la commune.



Révision du plan d'occupation des sols - futur P.L.U

Les opérations de révision du P.O.S et de transformation en P.L.U se poursuivent. La loi impose qu'une information soit faite à la population. Ainsi la réunion d'information au public aura lieu le

15 juillet 2013 à 20 h 30 à la salle polyvalente

Cette réunion sera présidée par M. le maire et les exposés et explications seront faits par Aurélien TISSOT, le géomètre-expert chargé de la révision du plan d'occupation des sols.

Médiathèque - Actualité

La médiathèque municipale présente actuellement son exposition annuelle sur les talents d'artistes argiésanais mais aussi de villages alentours.

Ceux sont peut-être vos voisins ou amis et vous ne le savez pas...

Alors n'hésitez pas à venir jusqu'à fin juillet découvrir les œuvres exposées mais aussi leurs auteurs; enfants et adultes !



Rappels réglementaires

- Il est interdit de brûler à l'air libre les herbes, coupes d'arbustes, arbres ou tout autre matériau
- Il est interdit d'utiliser les machines à moteur thermique ou électrique à certains horaires. Afin de respecter la tranquillité de tous, des horaires d'utilisation ont été fixés par arrêté municipal du 17 juin 2009

Jours ouvrables : utilisation de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

Les samedis : utilisation de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés : INTERDICTION TOTALE

- La divagation des animaux est interdite. La commune adhère au service des gardes-nature qui a la charge entre autre de la capture des animaux errants. En cas de divagation d'animaux, contactez la mairie qui préviendra elle-même ce service.



Prudence face au démarchage !

Avec le retour de la saison estivale, nombre de soi-disant artisans se présentent à votre domicile pour proposer leurs services en matière de ravalement de façade, nettoyage de toiture, taille d'arbres, etc ...

Ces artisans doivent être inscrits, selon leurs activités, soit au répertoire des métiers soit au registre du commerce . Aussi, en cas de doute, n'hésitez pas à leur demander leur carte professionnelle d'artisan non-sédentaire ou copie de leur inscription à l'un des répertoires ou registres .

Opération tranquillité vacances

Quelques conseils utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances.

La gendarmerie et la police nationales veillent gratuitement sur les logements laissés vides pour les vacances.

Que devez-vous faire ?

Avant de partir, vous pouvez signaler à la brigade de gendarmerie de Chateinois-les-Forges, votre départ en vacances en remplissant un formulaire précisant votre adresse et identité. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.



Quelques incontournables avant de partir

Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature.

N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone vers un ami ou membre de la famille.

Ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoriez et photographiez les.

Sur votre lieu de vacances : ne tentez pas les voleurs !

Dans la mesure du possible, garez-vous dans un lieu éclairé. Il ne faut pas laisser à bord de votre automobile stationnée des sacs à mains, objets de valeur, téléphones portables, caméscope, cartes bancaires, chéquiers, et tout objet apparent qui pourrait susciter la convoitise. N'oubliez pas de fermer les vitres, même sous une chaleur importante. Verrouillez les portes de votre véhicule, bloquez le volant.

N'oubliez pas de couper le contact lorsque vous descendez de votre véhicule, même pour quelques instants pour donner, par exemple, un renseignement à une tierce personne ou lors d'un « accrochage » avec un véhicule qui vous aurait percuté .

N'oubliez pas de fermer votre location, caravane, habitation avant votre départ à la plage ou en ville.

Ces quelques conseils de sécurité doivent vous permettre de passer de bonnes vacances !

Vous pouvez retrouver ces conseils et bien d'autres sur le site de la gendarmerie nationale

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr